



Reponsabilité sinistre véhicule

Par **sam01**, le **06/02/2009** à **10:05**

bonjourrnje souhaiterai savoir à qui incombe la responsabilité lors d'un accident sans choc .rnje venias de démarrer à un cédé le passage après un virage important ou aucun véhicule n'était apparant même pas avec les feux puisque c'était la nuit. au moment ou j'ai démarré et presque passé sur la voie de droite, 2 véhicule qui roulait excessivemnt vite s'ont apparus. le les 2 m'ont évité mais le premier a la vitesse ou il roulait a perdu le controle de son véhicule et fait 2 tonneau pour se retrouver sur un champ 30 metre plus loin.rnil n'a pas voulu faire de constat tout de suite car il semblait être sous l'emprise de l'alcool et de cannabis. il n'a mêm pas souhaiter que je l'accompagne à l'hopital et semblait même l'éviter. le lendemain soir il me rappelle pour qu'on fasse finalement le constat sur les conseils de son assurance.rnje souhaiterai svoir ce que je dois faire?

Par **HUDEJU**, le **06/02/2009** à **12:23**

BonjourrrnrnEn principe , un constat amiable est fait quand des véhicules se sont percutés , d'après vos dire , il n'y a pas eu de rapport de gendarmerie ou police . Maintenant , y a t'il eu des témoins et votre véhicule a t'il été touché ? . , cela va être difficile de prouver chacun de son coté à qui incombe la faute d'autant plus que s'il s'est " planté " tout seul ,